



Commune de  
**MAIZET**

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le mardi 11 octobre, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

**Présents** : DUVAL Gilbert, BRIZE Brigitte, GARNIER Sylvaine, GRANET Benjamin, DESQUESNE Sophie, CHAPALAIN Jean-François, LE CORSU Céline, DELOM de MEZERAC Guillaume, SPONHAUER Clément, PUPIN Dominique.

**Procurations** : ANQUETIL Patrick à DUVAL Gilbert.

**Désignation du secrétaire de séance** : DELOM de MEZERAC Guillaume

**Approbation du compte rendu de la séance du 06 septembre 2022** : approuvé à l'unanimité

### **Elaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales :**

Considérant l'article L2224-10 du CGCT rendant obligatoire la réalisation d'un zonage pluvial par la collectivité compétente,

Vu le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en date du 20 Novembre 2018,

Vu l'article L2113-6 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, concernant la constitution de groupement de commandes,

Considérant que la communauté de communes souhaite lancer un schéma directeur d'assainissement sur ses systèmes d'assainissement,

Considérant que la compétence pluviale est une compétence communale,

Considérant que le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie majore son aide financière à 80 % pour une réalisation simultanée de ces deux études,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour :

- **DECIDER** de la réalisation d'une étude de schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur le territoire communal
- **CREER** un groupement de commande avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, pour la passation d'un marché en vue de la réalisation d'une étude de Schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur les communes membres du groupement,
- **ETABLIR** une convention de groupement de commandes,
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

### **Choix des entreprises pour la défense incendie :**

La commission « appel d'offres » s'est réunie en date du 13 septembre suite à la remise des plis en date du 26 août.

Le marché comprend 4 lots :

Lot 1 : fourniture et pose de bâches incendie

Lot 2 : branchement des bâches au réseau d'eau potable

Lot 3 : clôtures

Lot 4 : fourniture et pose de poteaux incendie

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	SAUR	81 042.00 €
2	SAUR	13 489.79 €
3	LEBLOIS ENVIRONNEMENT	20 400.00 €
4	SAUR	15 442.10 €

**Passage anticipé à la M57 :**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à remplacer définitivement le référentiel M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, opter pour la M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet d'anticiper l'obligation légale dans de bonnes conditions. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- D'appliquer au 1er janvier 2023, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé
- Autorise Monsieur le Maire signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette affaire

**Tarifs locations et ménage de la salle du Val de Maizet**

Il est rappelé les tarifs appliqués actuellement :

Habitants commune	250 €
Habitants hors commune	300 €
Electricité Heures Pleines	0.30 €/KW
Electricité Heures Creuses	0.20 €/KW
Bris vaisselle hors verres	3.00 €
Bris verres	1.50 €
Forfait ménage	50 €
Location vaisselle Habitants hors commune	1.50 € le cou- vert

Compte tenu des travaux engagés pour la rénovation énergétique de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants pour les contrats signés à compter du 12 octobre 2022 pour les locations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Habitants commune	280 €
Habitants hors commune	400 €
Electricité Heures Pleines	0.30 €/KW
Electricité Heures Creuses	0.20 €/KW
Bris vaisselle hors verres	3.00 €
Bris verres	1.50 €
Forfait ménage	100 €
Location vaisselle Habitants hors commune	1.50 € le couvert

**Demande de remboursement suite annulation location salle du val de Maizet :**

Suite à l'annulation de la location de la salle du val de Maizet en date du 15 et 16 octobre 2022, il est décidé de rembourser l'acompte au locataire, la salle ayant pu être relouée pour cette date.

**Décisions modificatives budgétaires :**

Afin de pouvoir intégrer les frais d'études à l'immobilisation concernée suite à la réalisation des travaux, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

- Dépenses d'Investissement article 212/041 : 47 276.32 €
- Dépenses d'investissement article 2131/041 : 1 008 €
- Recettes d'Investissement article 203/041 : 48 284.32 €

Afin de pouvoir comptabiliser les écritures d'amortissement, il est proposé la décision modificative suivante sur le budget :

- Dépenses de fonctionnement article 681/042 : + 5 600 €
- Dépenses de fonctionnement chapitre 023 : - 5 600 €
- Recettes d'Investissement article 28131 : + 5 600 €
- Recettes d'Investissement chapitre 021 : - 5 600 €

Afin de pouvoir comptabiliser les écritures d'amortissement, il est proposé la décision modificative suivante sur le budget :

- Recettes de fonctionnement 777/042 : + 2 500 €
- Dépenses de fonctionnement chapitre 023 : + 2 500 €
- Dépenses d'Investissement article 1391/040 : + 2 500 €
- Recettes d'Investissement chapitre 021 : +2 500 €

Le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.

#### **Travaux de rénovation énergétique de la salle du Val de Maizet :**

Réception de plusieurs devis. Les demandes de subvention ont été faites et sont en attente de réponse.

#### **Questions diverses :**

- Repas des Aînés : 06 novembre à 12h30
- Arbre de Noël : 16 décembre à 18h30
- Cérémonie du 11 novembre : 13 novembre à partir de 10h15
- Réunion de la commission « communication » : 25 octobre à 18h30
- Réunion de la commission « culture, fêtes, cérémonies » : 25 octobre à 19h30
- Désignation du correspondant « incendie & secours » : M Dominique PUPIN
- Acquisition de la petite maison en ruine appartenant à la commune au val de Maizet : la commune ne souhaite pas se séparer de ce bien.
- La diffusion sur le site informatique de la commune des chroniques de M Collin se feront au rythme d'une par trimestre.

Prochain conseil municipal : mardi 08 novembre à 19h30

Séance levée à 21h30.



Commune de  
**MAIZET**

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le mardi 11 octobre, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

**Présents** : DUVAL Gilbert, BRIZE Brigitte, GARNIER Sylvaine, GRANET Benjamin, DESQUESNE Sophie, CHAPALAIN Jean-François, LE CORSU Céline, DELOM de MEZERAC Guillaume, SPONHAUER Clément, PUPIN Dominique.

**Procurations** : ANQUETIL Patrick à DUVAL Gilbert.

**Désignation du secrétaire de séance** : DELOM de MEZERAC Guillaume

**Approbation du compte rendu de la séance du 06 septembre 2022** : approuvé à l'unanimité

### **Elaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales :**

Considérant l'article L2224-10 du CGCT rendant obligatoire la réalisation d'un zonage pluvial par la collectivité compétente,

Vu le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en date du 20 Novembre 2018,

Vu l'article L2113-6 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, concernant la constitution de groupement de commandes,

Considérant que la communauté de communes souhaite lancer un schéma directeur d'assainissement sur ses systèmes d'assainissement,

Considérant que la compétence pluviale est une compétence communale,

Considérant que le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie majore son aide financière à 80 % pour une réalisation simultanée de ces deux études,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour :

- **DECIDER** de la réalisation d'une étude de schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur le territoire communal
- **CREER** un groupement de commande avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, pour la passation d'un marché en vue de la réalisation d'une étude de Schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration d'un zonage pluvial sur les communes membres du groupement,
- **ETABLIR** une convention de groupement de commandes,
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

### **Choix des entreprises pour la défense incendie :**

La commission « appel d'offres » s'est réunie en date du 13 septembre suite à la remise des plis en date du 26 août.

Le marché comprend 4 lots :

Lot 1 : fourniture et pose de bâches incendie

Lot 2 : branchement des bâches au réseau d'eau potable

Lot 3 : clôtures

Lot 4 : fourniture et pose de poteaux incendie

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	SAUR	81 042.00 €
2	SAUR	13 489.79 €
3	LEBLOIS ENVIRONNEMENT	20 400.00 €
4	SAUR	15 442.10 €

**Passage anticipé à la M57 :**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à remplacer définitivement le référentiel M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, opter pour la M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet d'anticiper l'obligation légale dans de bonnes conditions. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- D'appliquer au 1er janvier 2023, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé
- Autorise Monsieur le Maire signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette affaire

**Tarifs locations et ménage de la salle du Val de Maizet**

Il est rappelé les tarifs appliqués actuellement :

Habitants commune	250 €
Habitants hors commune	300 €
Electricité Heures Pleines	0.30 €/KW
Electricité Heures Creuses	0.20 €/KW
Bris vaisselle hors verres	3.00 €
Bris verres	1.50 €
Forfait ménage	50 €
Location vaisselle Habitants hors commune	1.50 € le cou- vert

Compte tenu des travaux engagés pour la rénovation énergétique de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants pour les contrats signés à compter du 12 octobre 2022 pour les locations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Habitants commune	280 €
Habitants hors commune	400 €
Electricité Heures Pleines	0.30 €/KW
Electricité Heures Creuses	0.20 €/KW
Bris vaisselle hors verres	3.00 €
Bris verres	1.50 €
Forfait ménage	100 €
Location vaisselle Habitants hors commune	1.50 € le couvert

**Demande de remboursement suite annulation location salle du val de Maizet :**

Suite à l'annulation de la location de la salle du val de Maizet en date du 15 et 16 octobre 2022, il est décidé de rembourser l'acompte au locataire, la salle ayant pu être relouée pour cette date.

**Décisions modificatives budgétaires :**

Afin de pouvoir intégrer les frais d'études à l'immobilisation concernée suite à la réalisation des travaux, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

- Dépenses d'Investissement article 212/041 : 47 276.32 €
- Dépenses d'investissement article 2131/041 : 1 008 €
- Recettes d'Investissement article 203/041 : 48 284.32 €

Afin de pouvoir comptabiliser les écritures d'amortissement, il est proposé la décision modificative suivante sur le budget :

- Dépenses de fonctionnement article 681/042 : + 5 600 €
- Dépenses de fonctionnement chapitre 023 : - 5 600 €
- Recettes d'Investissement article 28131 : + 5 600 €
- Recettes d'Investissement chapitre 021 : - 5 600 €

Afin de pouvoir comptabiliser les écritures d'amortissement, il est proposé la décision modificative suivante sur le budget :

- Recettes de fonctionnement 777/042 : + 2 500 €
- Dépenses de fonctionnement chapitre 023 : + 2 500 €
- Dépenses d'Investissement article 1391/040 : + 2 500 €
- Recettes d'Investissement chapitre 021 : +2 500 €

Le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus.

#### **Travaux de rénovation énergétique de la salle du Val de Maizet :**

Réception de plusieurs devis. Les demandes de subvention ont été faites et sont en attente de réponse.

#### **Questions diverses :**

- Repas des Aînés : 06 novembre à 12h30
- Arbre de Noël : 16 décembre à 18h30
- Cérémonie du 11 novembre : 13 novembre à partir de 10h15
- Réunion de la commission « communication » : 25 octobre à 18h30
- Réunion de la commission « culture, fêtes, cérémonies » : 25 octobre à 19h30
- Désignation du correspondant « incendie & secours » : M Dominique PUPIN
- Acquisition de la petite maison en ruine appartenant à la commune au val de Maizet : la commune ne souhaite pas se séparer de ce bien.
- La diffusion sur le site informatique de la commune des chroniques de M Collin se feront au rythme d'une par trimestre.

Prochain conseil municipal : mardi 08 novembre à 19h30

Séance levée à 21h30.